



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 13

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* CHOMIAK propose la première lecture du projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (D. Vielfaure, L. Gallant, G. Lafleche et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (A. Trachyk, P. Sinclair, R. Singh et autres)

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

(Document parlementaire n° 18)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} ROWAT et IRVIN-ROSS ainsi que MM. MURRAY, ROCAN (avec le consentement de l'Assemblée), SWAN et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi sur le règlement des différends portant sur le champ d'exercice des architectes et des ingénieurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Architects and Engineers Scope of Practice Dispute Settlement Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. SCHULER, JHA et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DERKACH pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN, LAMOUREUX, SWAN et DEWAR interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DERKACH pour la reprise du débat.

M^{me} BRICK, M. GOERTZEN, M^{me} la *ministre* MELNICK, M. LAMOUREUX ainsi que M^{me} IRVIN-ROSS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*.

Le débat se poursuit.

MM. DEWAR, SCHELLENBERG et JENNISSEN ainsi que M^{me} la *ministre* MELNICK interviennent. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. M. CUMMINGS exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures. Il conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. CULLEN.

L'Assemblée convient d'examiner demain la proposition sur la reconnaissance du travail des policiers.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent du développement social et économique de se réunir le mardi 22 novembre 2005, de 9 heures à midi et de 15 à 17 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour le mardi 22 novembre 2005, de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés entre 15 et 17 heures.

La séance est levée à 17 h 5, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes